



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-213301435-20250304-D_2025_01-DE



Décision du Maire n° D-2025-01

Mardi 4 mars 2025

**DECISION RELATIVE A L'ADHESION A L'ASSOCIATION CONSEIL
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE
(CAUE)**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

Considérant la nécessité et l'intérêt pour la commune d'adhérer au C A.U.E Gironde (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement),

DECIDE

ARTICLE 1 - De procéder à l'adhésion au CAUE de la Gironde, représentée par son Président, M. CHARRIER Alain et dont le siège social est 283 rue d'Ornano 33000 Bordeaux.

ARTICLE 2 - L'adhésion est prévue pour l'année 2025 et porte sur une mission de conseil approfondi consistant à la mise en place et animer une démarche de travail en vue de faire évoluer la réflexion, les scénarios possibles, les synthèses et contenus soumis à la décision dans le cadre de la poursuite du projet d'aménagement du Port de Cubzac-les-Ponts, porté par la municipalité.

ARTICLE 3 - Le montant de l'adhésion est fixé à 200,00 €.

ARTICLE 4 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.


Le Maire,

Alain TABONE
33240